

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Restaurants QUICK Marseille et Périphérie

**CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE
DE MESURES VISANT A REDUIRE LES EMBALLAGES
ABANDONNES SUR LA VOIE PUBLIQUE**

Dans le cadre du programme de réduction de la quantité de déchets et d'optimisation de leur valorisation, de QUICK et des enjeux environnementaux de l'hyper centre de Marseille, rejoignant les objectifs de Marseille Provence Métropole en ce qui concerne la propreté générale de la ville, il a été convenu d'établir une convention qui vise à la mise en oeuvre de mesures de réduction des emballages abandonnés sur la voie publique.

Ceci, en référence à la charte nationale « *Lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique* », signée le 21 octobre 2008 par l'association des Maires de France (AMF) et le Syndicat National de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR) dans lequel QUICK est adhérent actif.

TENANT COMPTE DE CES MOTIFS :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ; BP 48014, 13567 Marseille Cedex 02, représentée par son Président Monsieur Eugène CASELLI, ou son représentant,

D'UNE PART,

ET :

Les restaurants QUICK du centre-ville de la Ville de Marseille et périphérie, représentés par

D'AUTRE PART,

conviennent d'engager les actions suivantes :

1- DES EMBALLAGES MOINS NOMBREUX ET MOINS VOLUMINEUX

✓ Engagement des restaurants QUICK

Les franchisés de cette enseigne mettent en oeuvre une formation des équipes de ses restaurants pour les amener à appliquer de nouvelles procédures de distribution d'emballages de vente à emporter et ainsi réduire à la juste quantité nécessaire le nombre d'emballages distribués.

2- DES POUBELLES ADAPTEES AUX NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION

✓ Engagement des restaurants QUICK

- Les franchisés installent une ou plusieurs nouvelles poubelles « service au volant » en sortie de parking des restaurants concernés. Ces réceptacles permettent aux clients de jeter leurs déchets depuis leur véhicule sans en descendre.
- Les franchisés mettent à disposition des services de propreté et de la collecte de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, les plans de propreté de ses restaurants afin d'aider la Communauté Urbaine à optimiser l'implantation de corbeilles publiques.

✓ Engagement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

- La Direction de la Propreté Urbaine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole réexamine et au besoin, si nécessaire, modifie le plan d'implantation des corbeilles et conteneurs d'ordures ménagères à proximité des restaurants si des dépôts sauvages de déchets sont régulièrement observés.
- La Direction du Traitement des Déchets de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole installera, si le besoin se fait sentir, des colonnes bi-flux, aux abords des restaurants afin de recueillir papiers, emballages et canettes de boissons, ou, si ce dispositif existe déjà, informera QUICK de l'emplacement le plus proche des restaurants.

3- UNE COLLECTE DES DECHETS OPTIMISEE ET PLUS VISIBLE DU GRAND PUBLIC

✓ Engagement des restaurants QUICK

- Les franchisés mettent en place une collecte des emballages abandonnés par les clients sur la voie publique selon un plan de propreté. Ils contribuent ainsi à maintenir propres les environs proches des restaurants et à limiter l'impact des nuisances visuelles.
- Les franchisés et leurs équipes informent les services communautaires en charge de la collecte et de la propreté, des emplacements sujets à abandon de cartons ou emballages identifiés, dans l'objectif d'optimiser la complémentarité des actions de ramassage de QUICK et des tournées des services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Dans une première phase le programme d'action entrepris par QUICK contre les emballages abandonnés sur la voie publique sera mis en œuvre dans le centre-ville de Marseille. (Les restaurants concernés par le dispositif sont listés en annexe 1).

En concertation avec les services de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, de nouveaux périmètres pourront être définis, et notamment s'étendre au-delà des abords immédiats des restaurants pour s'adapter au comportement des habitudes de consommation des clients.

✓ **Engagement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.**

- La Communauté Urbaine Provence Métropole participe à l'amélioration de la complémentarité des tournées de ramassage des emballages abandonnés en coopération avec les équipes des restaurants QUICK.
- Dans le cas de nouveaux partenaires à la démarche (notamment d'autres enseignes de restaurations rapides) la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole incite les nouveaux partenaires à participer au dispositif de collecte élargie des emballages abandonnés.

4- UNE COMMUNICATION INCITANT AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT

✓ **Engagement des restaurants QUICK**

- Les franchisés mettent en place dans leurs restaurants des outils de communication mis à disposition par France QUICK, notamment des affiches de sensibilisation à la propreté (panneaux sur le parcours de services au volant, panneaux d'affichage, signalétique sur les parkings).
- Les franchisés s'engagent à sensibiliser les citoyens sur l'image des points d'apports volontaires mis en place dans les rues de Marseille et de la périphérie, par la Communauté Urbaine, en utilisant les supports de communication adaptés.

✓ **Engagement de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.**

- La Communauté Urbaine Marseille Provence métropole met en place des campagnes de sensibilisation, propres ou coordonnées avec le franchisé QUICK et tous les partenaires acceptant de s'impliquer le cas échéant. Elle peut notamment mettre à disposition des supports de communication dont elle dispose, encarts dans des journaux ou magazines institutionnels en direction d'un large public, site Internet de la Communauté Urbaine...etc...

- La Communauté Urbaine Provence Métropole se met en relation avec ses partenaires locaux pour leur proposer de mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation locales.
- La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'assure du rappel de la réglementation et du régime de sanction lié aux incivilités d'abandon de déchets sur la publique.

Le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole Eugène CASELLI	Pour les Restaurants QUICK
--	-----------------------------------

ANNEXE 1 :

**LISTE DES RESTAURANTS QUICK DE MARSEILLE CENTRE ET PERIPHERIE
ENTRANT DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONVENTION**

QUICK MARSEILLE GRAND LITTORAL - Ctre cial Grand Littoral - 13016 MARSEILLE

QUICK SAINT LOUIS - 409, Rue de Lyon - 13015 Marseille

QUICK MARSEILLE LE MERLAN - Ctre Cial Le Merlan - 13014 MARSEILLE

QUICK MARSEILLE CHATEAU GOMBERT - Chemin Notre Dame de la Consolation -
13013 MARSEILLE

QUICK MARSEILLE BUREL - 20 Boulevard de Plombières - 13014 MARSEILLE

QUICK MARSEILLE LA CANEBIERE - Angle Canebière / Vieux Port - 19, Quai des Belges -
13001 Marseille

QUICK CASTELLANE - 6 Av. Prado - 13006 MARSEILLE

QUICK MARSEILLE ST LOUP - 77 Rue Pierre Doize - 13010 MARSEILL

QUICK LA VALENTINE - ZAC Grand V - Av. des Peintres Roux - 13926 MARSEILLE

QUICK LA VALENTINE - 10 Traverse de la Sablière - Av. St Menet - 13011 MARSEILLE

QUICK BORELY - Escale Borely - Avenue Pierre Mendès France - 13008 MARSEILLE